

## CAPD du 19 mars 2013

### Déclarations préalables :

-SNUipp FSU : voir doc.

1. *Départ en congés formation :*
2. *Résultats des commissions d'entretien*
3. *Questions diverses*

1. Départs en congé-formation :

L'an dernier, 13 départs : 7 « développement personnel » et 6 concours. Cette année 10 ETP de 12 mois soit 120 mois sont accordés au budget... ce qui correspond à 13 départs de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Le DASEN fait remarquer que c'est un dispositif tout à fait dérogatoire, mais qu'il assume ce choix. La baisse de l'an dernier est pérennisée.

Deux possibilités de congés formation : « préparation au concours » (7) et « développement personnel » (6). L'administration propose de reconduire la répartition 7 & 6 de l'année dernière.

Barème minimum en « développement personnel » : 29,74

Barème minimum en « concours » : 25,55

Liste Complémentaire : 2 collègues pour chaque catégorie.

Une collègue qui avait déjà obtenu un congé-formation en 2012-13 voit sa demande rejetée pour l'an prochain, malgré un barème supérieur.

La question est posée de la corrélation entre le volume horaire de la formation et le volume de congé formation accordé. Des congés partiels de formation pourraient être imaginés pour permettre une meilleure répartition des 12 équivalents temps pleins mobilisés pour la formation. En effet certaines formations ne nécessitent que quelques heures par semaine alors que d'autres occupent un véritable plein temps.

2. Résultats des commissions d'entretien :

Nous demandons la lecture des avis défavorables afin de pouvoir renseigner les collègues. La liste des avis favorables est sur le site.

Question sur le poste de CPD musique

Un appel à candidature est paru. Les candidatures sont en cours. Les entretiens auront lieu le 27 mars s'il y a des candidats présentant les qualifications exigées. En cas d'absence de candidat qualifié, un nouvel appel académique paraîtra. Le même problème concerne le poste de CPD Langues régionales.

3. Questions diverses

SNUipp-FSU34

-a- Organisation du temps de service des Zil et brigade l'an prochain ?

Question délicate : incertitude sur le nombre d'écoles à 4,5 jours ou 4 jours suivant que les communes basculent en 2013 ou 2014.

3 situations possibles :

- Circo déséquilibrée (une minorité d'école dans un des 2 dispositifs)
- Circo avec 50% 4j et 50% 4,5j
- Circo à 100% dans un dispositif

Seule solution envisageable : la continuité du service va présider. Tout TR est susceptible d'intervenir sur n'importe quel rythme hebdomadaire (intérêt du service). Sur remplacements courts ; géré sur la circo : logique de compteur individuel : une fois le quota atteint, le collègue s'arrête : il n'y aura pas de paiement en heures supplémentaires... Le DASEN ne pense pas que beaucoup de collègues seront concernés par ces dépassements.

-b- Etat du remplacement de février : 78% comme en janvier, avec de grosses tensions dans certaines écoles. Départs en congé-maternité nombreux. Montpellier-Ouest très en difficulté, ainsi que le sud de Béziers. Beaucoup d'arrêt chez les brigadiers.

-c- problème des collègues qui n'étaient pas en service les 8 et 9 novembre par rapport aux journées de rattrapage: les collègues qui travaillent actuellement dans les écoles seront ceux qui effectueront ces journées.

-d- Demande 'informations sur la 2<sup>e</sup> circo ASH : confirmation de sa création. Le poste à l'appel à candidature national. La répartition du travail se fera entre IEN ASH. Il n'y aura pas de répartition handicap / adaptation, mais plutôt une répartition géographique au prorata du nombre de dossiers. Il n'y a pas de nécessité de créer une circo au sens de rattachement d'écoles.

-d- Situation et avenir des contrats aidés : pas d'info pour l'instant : pas de visibilité, pas d'info du ministère... Nous demandons les nombres de contrats qui arrivent à échéance en mars et en avril : l'administration va nous fournir ces docs.

-e- Communication concernant l'arrivée des lauréats du concours 2013-2 en direction des écoles concernées : une communication sera faite vis-à-vis des collègues sur les postes pré-réservés pour les C2. La liste actualisée va être communiquée par l'IENA. Articulation avec rythmes : ce sera fait en rapport avec l'IUFM.

Récupération des jours dus par les C2 : attente de la circulaire nationale. L'administration a déjà préparé un projet.

C2 (doivent 12j devant élèves) : 3 x 3j en stage groupé + 3j en décharge supplémentaire au bénéfice du directeur.

Autres questions :

-a- EAP : 148 sur l'académie dont 120 dans le 34. 3 démissions (acad). 50 nouveaux EAP dans la 2<sup>e</sup> vague, 30 dans 2<sup>nd</sup> degré et 20 dans 1<sup>er</sup> degré. Une formation des tuteurs est prévue, avec indemnité de 300€/an(comme les MAT). 3<sup>e</sup> vague au 1<sup>er</sup> octobre prévue. (Sans doute autant que maintenant). Remontées plutôt positives des écoles sur ces EAP.

-b- Date du nouveau CHS-CT : en cours de détermination.

-c- + de maîtres que de classe : la priorité sera donnée à un collègue victime d'une mesure de carte scolaire sur l'école où est implantée le + de maîtres.

-d- Poste éclair : ces postes ne sont pas spécifiques pour les écoles. Reste la question de la SEGPA et des classes-relais. Proposition d'intégrer celle-ci au mouvement : il y aura une fiche de candidature dans la circulaire mouvement, et les collègues devront la remplir pendant la période d'ouverture du serveur.

-e- AFFELNET :

DASEN : Les dirlos n'ont pas à modifier les volets remplis par les parents. Réclame du temps supplémentaire : l'administration refuse. Le DASEN affirme que la procédure n'est pas plus compliquée qu'avant, et que donc donner plus de temps n'est pas nécessaire.

Première réponse à la déclaration préalable du SNUipp-FSU34 :

Temps de concertation sur rythmes : les écoles qui passent en 2013 recevront un courrier en ce sens le 3 avril : souplesse de concertation (temps de l'aide personnalisée).

DASEN : nouvelle circulaire sur les temps partiels... il y a un souci de compatibilité avec les fonctions de direction (problème de responsabilité), la situation va être réétudiée.